



## NAO : Début d'un retour à la raison de la direction ?

**Nous l'avons dit et écrit : lors de la première négociation NAO, la direction avait fait des propositions totalement injustes et malhonnêtes au regard de l'engagement des salariés.**

Est-ce la perspective d'un conflit très dur qui l'a fait revoir sa copie, c'est probable.

En effet, la CGT, après avoir claqué la porte des négociations le 04 janvier, a crié haut et fort qu'elle ne revivrait pas l'échec du mouvement social de 2022 et qu'elle n'excluait aucune action, même « non conventionnelles ». A la violence des propositions scandaleusement méprisantes, une riposte à la hauteur s'imposait si la direction ne revoyait pas sa copie.

**C'est chose faite. Pour autant, le spectre d'un mouvement social important est toujours présent car si des concessions ont été faites par la direction, elles sont encore loin de nos demandes.**

La demande intersyndicale était pourtant simple : Une augmentation de 1500 euros annuels pour tous. Cette augmentation collective n'aurait pas permis d'augmentation individuelle cette année. Mais, si nous nous accordons avec la direction sur le fait les augmentations individuelles sont un outil managérial ; encore faut-il que les enveloppes soient suffisantes pour ne pas mettre en difficulté les managers dans leur arbitrage !

A l'issue de cette réunion, nous avons :

- Confirmation de l'acceptation de deux revendications de la CGT : Augmentation du ticket restaurant (9.87€) et de l'indemnité télétravail (2.5€).
- L'engagement d'un calcul du coût de la prime « macron » non proratisée (500€). Ainsi, et ce serait une première, les temps partiels bénéficieraient du même montant que les salariés temps pleins. La CGT, reconnue pour son indéfectible combat pour l'égalité femmes hommes, serait extrêmement satisfaite de cette avancée !!! Cette prime aura un effet bénéfique immédiat sur le pouvoir d'achat même si nous revendiquons des augmentations collectives plus importantes !
- Une proposition d'augmentation par tranche de salaire (toujours avec 18 mois d'ancienneté):
  - o Jusque 35 k€ +2 % avec un plancher de 600 euros annuel brut.
  - o 35 à 45 k€ +1,8 %
  - o 45 à 55 k€ +1,4 %
  - o 55 à 65 k€ +1,2 %

Pour la CGT, comme pour les autres organisations syndicales, une augmentation pour tous était une ligne rouge. C'est donc une évolution importante puisque la demande intersyndicale est entendue.

Comme nous l'écrivons plus haut, c'est un peu mieux. Mais un effort peut et doit être fait sur les bas salaires.

Le groupe peut le faire car, il a provisionné un montant en cas d'augmentation décidé au niveau de la branche ce qui ne sera pas le cas. Ce montant doit être réintégré pour les plus basses rémunérations. A celui-ci, un budget supplémentaire doit être consacré au bas salaires, l'inflation est trop importante pour mégoter !

**Alors que cette réunion devait être la dernière, la direction a consenti à une nouvelle réunion de négociation la semaine prochaine.**